



La séance du CA du 3 octobre fut une séance "thématique" qui, comme s'y était engagée la Présidente, visait à ce que celle-ci rende compte de l'**usage des délégations – notamment en matière financière et juridique** – que les membres du CA lui avaient confiées en début de mandature.

Cette séance a également été l'occasion, pour les **services communs** de l'établissement, de présenter un bilan annuel. Aucun vote n'a eu lieu, mais nous souhaitons tout de même partager un compte rendu de ce CA.

INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Budget 2024

Le projet de loi de finances 2024 est en cours d'examen à l'Assemblée nationale et au Sénat. Dans ce contexte, la ministre a confirmé que le coût des « mesures Guerini », relatives à la rémunération des fonctionnaires (augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et augmentation du nombre de points dans les grilles de la fonction publique au 1^{er} janvier 2024), ne sera pas intégralement pris en charge par l'État. Les établissements devront donc puiser dans leurs fonds de roulement pour financer ces mesures, a priori à hauteur de 50%. Quand bien même des modalités de compensation additionnelles ont été annoncées par l'État si le fonds de roulement d'un établissement ne suffit pas à financer ces mesures, cette situation est inacceptable. Elle met en péril les équilibres financiers des universités et son impact sur les exercices budgétaires 2023 et 2024 de notre université sera très important. Cette question est suivie de près par la Présidente au niveau national et au niveau du site toulousain.

Université de Toulouse

La Présidente a eu, le 26 septembre, un rendez-vous avec la ministre et son chargé de mission « Territoires » pour échanger sur l'avenir du site universitaire toulousain. La ministre considère que l'Université de Toulouse doit assumer une envergure internationale, en insistant sur le fait que les sciences humaines et sociales et les arts, lettres et langues doivent y occuper une place importante. Elle souhaite dès lors recueillir les souhaits des différents acteurs sur la sortie d'expérimentation de la COMUE expérimentale devant conduire à la création de cette grande université de recherche d'envergure internationale.

La Présidente a pu, dès le lendemain, rendre compte de cette entrevue au Directoire de l'UT. Face aux positions actuelles de certains chefs d'établissements du site, il existe un risque qu'un projet concurrent à celui de l'UT s'impose, qui laisserait peu ou pas de place à l'UT2J. La Présidente a obtenu que soit mis en place sans délai un groupe de travail au sein de l'Université de Toulouse pour prolonger la réflexion sur la trajectoire institutionnelle de l'UT et, plus spécifiquement, sur la sortie d'expérimentation. De nombreux points restent à décider et à construire au niveau de l'UT, et il serait aberrant que l'UT2J ne soit pas présente et active à la table de discussion.

La Présidente va également lancer très prochainement la première réunion du groupe de travail mis en place récemment à l'UT2 (périmètre CA) sur le dossier UT.

BILAN DES CONVENTIONS

Un bilan des différentes conventions mises en place en 2022 a été présenté aux conseillères et aux conseillers, en deux parties.

Pour ce qui concerne celles qui se situent en dehors du périmètre de la recherche (coopération, mobilité, formations...), le bilan fait état de **713 conventions enregistrées**, qui ont dégagé 3,2 millions d'euros de recettes et 2,3 millions de dépenses.

Pour la recherche, **60 conventions ont été signées**, pour un total de 1,5 million de recettes et 470 000 euros de dépenses. Le décalage s'explique notamment par le fait que les financements sont souvent pluriannuels.

Il nous paraît important de noter que, comme pour la plupart des bilans budgétaires présentés à ce jour, ces sommes ne prennent pas en compte la totalité des coûts impliqués puisqu'ils n'incluent pas la masse salariale des collègues fonctionnaires impliqués. Cet état de fait est problématique car il minimise la visibilité de l'implication de notre établissement dans ses engagements et surtout le travail des services et des agent·es. Une réflexion va être menée afin de systématiser la présentation de budgets consolidés. Une telle transformation, outre qu'elle permettra une gestion plus rigoureuse, permettra de mieux mettre en avant la valeur de notre travail et de nos métiers.

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

En 2022, ont été mis en place **29 marchés publics** (fournitures, services et travaux) et **6 autorisations d'occupation temporaire de l'espace public** (notamment les distributeurs automatiques et les entreprises de restauration).

Un débat a porté sur la pertinence de grouper davantage ces marchés avec les autres établissements du site. Si cette tendance est souvent intéressante, la réalité est complexe et des regroupements systématiques risqueraient d'écarter des entreprises locales de petite taille que l'université souhaite pouvoir intégrer comme fournisseurs comme alternative à de grands groupes.

BILAN DES CONTENTIEUX

Au cours de l'année 2022, le service des Affaires juridiques a traité un total de **55 dossiers contentieux**, dont 31 ont été jugés et 24 sont toujours en cours. Les 31 jugements rendus concernent 8 cas de contentieux au sein du personnel, 18 pour des usager·ères et 5 pour des institutions. Il faut noter que ces contentieux ne comprennent pas les recours gracieux qui sont gérés au niveau des services et composantes, et pour lesquels il n'existe pas de comptabilisation centralisée.

À ces contentieux s'ajoutent **10 transactions**, autrement dit des résolutions de litiges amiables évitant leur traitement par le tribunal administratif. Elles concernaient essentiellement des problèmes liés aux statuts des enseignants vacataires. Ces situations sont maintenant gérées par une nouvelle procédure de recrutement et ne devraient plus se présenter.

BILAN DES SERVICES COMMUNS

La dernière partie de la séance a consisté en une **présentation par les différents services communs de l'université de leur bilan annuel et de leurs projets**.

- Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (Scuio-IP)
- Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail (CIAM)
- Presses Universitaires du Midi (PUM)
- Service Commun d'Action Sociale et Culturelle des personnels (SCASC)
- Service Commun de la Documentation (SCD)
- Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SFCA)
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- Service de l'Enseignement à Distance (SED)

Ce fut l'occasion pour chacun de ces services de rappeler l'ampleur et la diversité de leurs activités et de leur champ d'action, des réalisations récentes et des progrès faits dans le service aux différent·es usager·ères (étudiant·es, personnels, publics extérieurs), mais aussi des difficultés rencontrées. Ces dernières sont de différentes natures : déficit de visibilité, enjeux de la numérisation, ressources humaines, évolution de la législation, augmentation des frais de fonctionnement.

La vision d'ensemble donnée par ce panorama est celle d'un **dynamisme évident des services**, d'une **implication constante et soutenue des personnels**, ainsi que d'une **volonté forte d'accomplir les différentes missions** dans un contexte en constante évolution. C'est là l'occasion de saluer l'investissement de chaque collègue au bénéfice de la robustesse de nos services communs et, plus généralement, de nos missions universitaires de service public.

Compte tenu donc de la richesse de ces présentations, les élu·es *Ensemble de l'université* suggèrent que ces bilans soient rendus accessibles sur le site internet de l'établissement.

RAPPORT SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANT·ES

L'Observatoire de la Vie Étudiante a présenté au CA les résultats d'une enquête auprès de nos ancien·es étudiant·es de licence professionnelle et de master, **30 mois après l'obtention de leur diplôme** (promotions 2019 et 2020, soit 5 700 étudiant·es).

Basée sur un taux de réponse très significatif (74%), l'enquête montre un taux d'insertion tout à fait satisfaisant, allant de 90% pour les licences à 98% pour les masters MEEF, avec en plus un **excellent taux de satisfaction puisque 9 étudiant·es sur 10 se disent satisfait·es de leur emploi**. Les détails sont accessibles à tou·tes sur le site de l'OVE qui dispose d'une nouvelle plateforme qui permettra prochainement d'accéder aux autres enquêtes en cours (notamment pour les licences non professionnelles).

Ce rapport complète celui dont la CA avait pris récemment connaissance concernant l'insertion professionnelle de nos doctor·es, dont les chiffres sont tout aussi satisfaisants que ceux relatifs aux autres grands champs disciplinaires (étude révisée à l'échelle du site toulousain par l'École des docteurs).